



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



**AVENANT N°2 A LA CONVENTION PARTENARIALE  
DE FINANCEMENT DES ETUDES APD/PROJET ET  
DES TRAVAUX RELATIFS AU PÔLE D'ECHANGES  
D'AVIGNON**

Version du 02/11/2015

**ENTRE LES SOUSSIGNES,**

**LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**, représentée par le Président du Conseil régional, M \_\_\_\_\_, en vertu de la délibération n°....., en date du .....

Et désignée ci après par « **La Région** »

**LA VILLE D'AVIGNON**, représentée par le Maire, Madame Cécile HELLE, en vertu de la délibération n°....., en date du .....

Et désignée ci après par « **La Ville** »

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON**, représentée par le Président du Grand Avignon, Monsieur Jean-Marc ROUBAUD, en vertu de la délibération n°....., en date du .....

Et désignée ci après par « **Le Grand Avignon** »

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE** représenté par le Président du Conseil départemental, Madame Martine VASSAL, en vertu de la délibération n°....., en date du .....

Et désigné ci après par «**Le Conseil départemental des Bouches du Rhône** »

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE**, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Maurice CHABERT, en vertu de la délibération n°....., en date du .....

Et désigné ci après par « **Le Conseil départemental de Vaucluse** »

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD** représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Denis BOUAD, en vertu de la délibération n°....., en date du .....

Et désigné ci après par « **Le Conseil départemental du Gard**»

La Région Provence Alpes Côte d'Azur, la Ville d'AVIGNON, le Grand Avignon, les Conseils départementaux du Vaucluse, des Bouches du Rhône et du Gard , ci-après désignés collectivement par « **les partenaires** ».

En partenariat avec l'**Etat** représenté par Monsieur Bernard GONZALEZ, Préfet de Vaucluse.

**Vu :**

- La convention partenariale de financement des études APD, PROJET et des travaux relatifs au Pôle d'Echanges d'Avignon conclue entre l'ensemble des partenaires, datée du 3 août 2011,
- Le comité de pilotage du 8 juillet 2013 annonçant un dépassement de 8%,
- L'avenant n°1 à la convention partenariale de financement des études APD, PROJET et des travaux relatifs au Pôle d'Echanges d'Avignon conclue entre l'ensemble des partenaires, daté du 24 avril 2014 portant le coût prévisionnel des études et travaux à 3 017 000 € HT,
- Les appels de fond déjà réalisés.

**Il est rappelé ce qui suit :**

Comme annoncé aux comités de pilotage et confirmé par courrier, et après paiement des Décomptes Généraux et Définitifs de marchés et la prise en compte des dépenses engagées par la ville d'Avignon pour l'aménagement de la gare provisoire pour un montant de 44 455,18 € HT, le bilan financier de l'opération est arrêté à la somme de 3 148 091,96 € HT , soit un dépassement de 4,35 %.

**Il est arrêté ce qui suit :**

**Article 1 – Objet de l'Avenant**

A l'appui du bilan financier arrêté à la somme de 3 148 091,96 € HT, il convient de modifier la répartition financière conformément au dernier paragraphe de l'article 9.1.1. de la convention initiale de financement du 3 août 2011.

**Article 2 – Dispositions financières – Financement de l'opération**

Montant total HT : **3 148 091,96 € HT**

	Répartition	Montants € HT
Région PACA	20 %	489 618,39
Conseil départemental de Vaucluse	25 %	612 022,99
Conseil départemental du Gard	15 %	367 213,79
Conseil départemental des Bouches du Rhône	15 %	367 213,79
Ville d'AVIGNON	12,5 %	306 011,50
Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	12,5 %	306 011,50
<b>Sous total</b>	<b>100 %</b>	<b>2 448 091,96</b>
Feder		700 000
<b>Total</b>		<b>3 148 091,96</b>

### Article 3 – Stipulations particulières

Les autres termes et conditions de la convention initiale restent inchangés.

### Article 4 – Mesures d'ordre

Les frais de timbre et d'enregistrement seront à la charge de celui des Partenaires qui entendrait soumettre le présent avenant à cette formalité.

Pour l'exécution du présent avenant, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

Le présent avenant est établi en 7 exemplaires originaux, un pour chacun des partenaires.

Fait à Avignon, le

Le Président du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur	Le Maire de la Ville d'Avignon  <b>Cécile HELLE</b>
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon  <b>Jean-Marc ROUBAUD</b>	Le Président du Conseil départemental des Bouches du Rhône  <b>Martine VASSAL</b>
Le Président du Conseil départemental de Vaucluse  <b>Maurice CHABERT</b>	Le Président du Conseil départemental du Gard  <b>Denis BOUAD</b>

Le Préfet de Vaucluse

**Bernard GONZALEZ**